

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 36 (1999)  
**Heft:** 1411

**Artikel:** Un prix pour DP?  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014925>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Pour de nouvelles solidarités

*Pascal Couchepin a proposé de supprimer le principe de solidarité entre jeunes et vieux dans le financement de l'assurance maladie.*

*Motif : les personnes âgées ont un niveau de vie plus élevé que les jeunes adultes.*

*A défaut d'une prime d'assurance maladie calculée en fonction du revenu, d'autres systèmes sont possibles.*

*Propositions.*

LE CLICHÉ DU «vieux rentier» devant compter ses sous et veiller à la dépense a vécu. Les cinémas, coiffeurs et restaurants qui accordent encore des «rabais AVS» le font maintenant davantage pour s'attirer la sympathie d'une clientèle disposant de quelques moyens que pour participer à une solidarité inter-génération. C'est que la plupart des retraités disposent désormais, en plus de leur AVS, d'une rente obligatoirement capitalisée, pour les salariés, durant la vie professionnelle. Et les mieux lotis – ou les plus économes – peuvent encore profiter du fruit de leur épargne, d'un logement en bonne partie amorti ou d'un héritage que la prolongation de la durée de vie des parents fait souvent coïncider avec le début de la retraite de leurs enfants.

## Un constat partiellement juste

Cette situation relativement confortable de bon nombre de personnes âgées contraste avec les difficultés financières auxquelles doivent faire face les plus jeunes. A la charge que représentent les enfants s'ajoutent fréquemment les conséquences d'une séparation, une baisse de revenu consécutive au chômage et des primes d'assurance maladie bien trop élevées. Sans parler des nombreuses familles monoparentales qui ne peuvent compter que sur un seul revenu pour faire «tourner» une famille.

C'est en se basant sur ce constat simple que Pascal Couchepin, qui aime à lancer des ballons d'essai, propose ce qui semble être l'évidence: le troisième âge, qui est le plus coûteux en frais de maladie, devrait supporter des primes d'assurance plus élevées, ce qui soulagerait les générations à la fois plus jeunes et moins à l'aise financièrement.

Le constat n'est en fait que partiellement juste. Les disparités sont très prononcées dans la catégorie des personnes âgées. A côté de celles et ceux qui ont pu épargner – obligatoirement ou volontairement – il faut compter avec toutes les situations plus ou moins atypiques, mais qui deviennent ordinaires quand on les additionne: les «petits» indépendants non soumis à la Loi sur la prévoyance professionnelle, les bas salaires que la retraite ne transforme pas en rentiers aisés et tous les accidentés de la vie qui passent entre

les mailles encore assez grossières du filet social. Pour ces personnes, les primes d'assurance maladie sont trop élevées et une augmentation se ferait au détriment de l'essentiel.

Les retraités, pourtant, pourraient continuer à participer à la solidarité sociale: ils ne paient plus ni pour l'AVS, ni pour l'assurance chômage, et vont bénéficier de rentes d'une durée que les démographes de l'époque n'avaient pas estimé devoir être si longues. Mais il serait injuste d'augmenter, pour eux seuls, les primes d'assurance maladie alors que celles-ci représentent déjà une part élevée du revenu de certains d'entre eux: la solution, c'est de demander à chacun, jeunes et vieux, selon sa capacité.

Puisque le Conseil fédéral ne veut pas de primes fixées selon les salaires, il pourrait au moins apporter des correctifs. Deux mesures simples constitueraient déjà un soulagement important et rendraient le système plus supportable: la gratuité des primes pour les enfants et leur prise en charge par la caisse publique, donc par l'impôt; le paiement, par l'impôt également, des maladies les plus coûteuses, au-delà d'une somme à déterminer, notamment les frais des derniers mois de vie des personnes âgées.

Soulager les familles et transférer sur l'impôt les prises en charge les plus coûteuses, c'est faire jouer la solidarité sociale là où la mutualité atteint ses limites. Un tel mécanisme ferait participer chacun à cette solidarité selon ses moyens, personnes âgées comprises, que l'on choisisse un financement par l'impôt fédéral direct ou par la TVA. *pi*

## Un prix pour DP?

CHER LECTEUR, CHÈRE LECTRICE. *Domaine Public* a l'honneur d'être nommé au Grand Prix du maire de Champagnac, qui récompense talents oratoires et effets d'écriture. Deux de nos respectés rédacteurs à la plume téméraire André Gavillet et Jean-Yves Pidoux, sont parmi les candidats. Nous leur souhaitons plein succès et la rédaction de *Domaine Public* ne manquera pas de les soutenir, ce samedi 11 décembre, à la librairie Basta, à Lausanne, dès 10 heures! *red.*